

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

LA PLAIE DE L'ABSTENTION.

On ne fait pas une omelette sans œufs, un civet sans lièvre, ou si l'on en fait, on n'est qu'un gargotier en révolte contre l'orthodoxie du catéchisme culinaire.

Eh bien ! voilà que nous entrons dans la phase suspecte et trouble des élections sans électeurs. A Marseille, par exemple, les cinq septièmes des électeurs inscrits s'abstiennent de voter. Ils fuient l'urne, comme un honnête homme s'écarte avec horreur d'un mauvais lieu. Il y a des élus, il n'y a plus de votants. Curieux symptôme et signe des temps ! Ce n'est plus la cuisine politique ; c'est de la gargotte démagogique.

Pour peu que l'exemple de Marseille se propage, nous voilà pareils aux Italiens chez qui la grande majorité de la nation reste absolument étrangère à la vie politique. On cite au parlement italien tel député qui a été nommé par dix suffrages, tel autre par huit, tel autre par sept. Le fait s'est passé en Sicile, notamment. Mais le suffrage universel n'existe pas de l'autre côté des Alpes.

A Marseille, le dernier tour de scrutin pour les élections municipales a vu la liste ultra-démocratique descendre seule dans la lice et sans y trouver de concurrent. Les habitués du turf vous diront : C'est comme en course ; un cheval parcourt quelquefois seul l'hippodrome au petit galop, et, naturellement, arrive le premier au poteau, sans effort. A Marseille donc, unité de liste — liste sang de bœuf ; — quasi-unanimité d'abstentions : sur 28,525 électeurs inscrits, 4,721 ont seuls voté, ce qui fait, dit avec une saisissante simplicité la dépêche télégraphique qui nous a apporté le premier bulletin de cette journée, 5,203 votants de moins qu'au premier tour de scrutin, et élève le nombre des abstentions à 23,802.

On l'a dit souvent : rien n'est éloquent comme les chiffres.

Ceux-ci ont la valeur d'une manifestation politique.

Ceux-ci veulent dire trois choses :

1^o La France lasse de votes inutiles ;
2^o La France conservatrice écœurée, se sentant trahie ou mal servie par son gouvernement, et préférant rester sous sa tente plutôt que de courir à une défaite certaine ou à une victoire sans fruit ;

3^o Abdication de la république dite modérée, qui sent pour elle l'impossibilité d'exister entre la logique de l'Ordre qui veut la monarchie, et la logique du Désordre qui exige la résurrection et la généralisation de la Commune par toute cette malheureuse terre de France sur laquelle la révolution a semé son sel, symbole biblique de stérilité et de désolation.

Quand l'abstention électorale prend des proportions comme celles que le scrutin municipal vient d'arborer à Marseille, ce n'est plus un mal qu'on puisse tenter de guérir par des exhortations à l'activité et à la vigilance patriotiques. Dieu sait si nous avons épargné, en d'autres circonstances, notre peine et notre encre pour éperonner le zèle

des bons citoyens ; Dieu sait si nous avons proclamé souvent, et de toute l'énergie de notre âme et de nos poumons, la nécessité d'affirmer, sous forme de bulletin, sa foi et son drapeau ! Aujourd'hui, la situation est changée, et l'abstention marseillaise révèle un état qu'aucune médecine parlée ou écrite ne saurait guérir.

Le mal, arrivé à cette profondeur, est plus fort que le docteur et se rit des ordonnances.

Le moment est venu de rechercher pourquoi sur tant de points les citoyens amis de l'ordre posent les armes et désertent le combat.

On nous écrit de province :

« Tenez pour certain que, depuis le règne de Gambetta I^{er}, dans tous les départements de l'est, du sud-est, du midi, il n'y a presque pas une localité rurale qui n'ait son petit comité de salut public dans l'œuf, becquetant distinctement sa coquille à chaque mouvement qui se fait à Paris, à Lyon, à Marseille, à Toulouse, partout ! Un cabaret communautaire, où se rencontrent et se donnent le mot les 5 ou 6, ou 10, ou 20 vauriens qui effraient le village ou le hameau... »

« Il est temps de cesser cette thèse niaise de l'indifférence des électeurs qui s'abstiennent. C'est la terreur qui retient les honnêtes gens, toujours timides.

« Terreur petite, si vous voulez. Terreur honteuse. Terreur ridicule. Tout ce que vous voudrez, vous qui vivez tranquilles sous les fortes protections dès longtemps organisées ; vous qui, perdus dans les foules, ne vous vîtes jamais ou presque jamais nominativement menacés ; vous qui avez vu s'échapper des tumultes furieux et Charles X, et Louis-Philippe, et autres et autres ! »

« Cherchez dans l'histoire des campagnes, pendant la première révolution, si les petites terreur de villages ont été fabriquées par le grand nombre ou même par un nombre perceptible ! »

« Mais, n'y eût-il aucun péril grave, croyez-vous qu'un bourgeois paisible soit bien enchanté d'aller dans ces cohues conspiratrices qui entourent les bureaux de vote, se faire arracher violemment son bulletin, interpellé grossièrement, injurié ; d'être forcé, peut-être, de faire le coup de poing ou le coup de canne, s'il se refuse, sur d'insolentes sommations, à crier : *Vive la République !* ou toute autre clameur à la mode ? Croyez-vous même que, sa personne mise à part, il veuille courir le risque de voir demain, sur quelque chemin peu fréquenté, insulter sa fille ou sa femme ? »

« Le bourgeois n'est pas toujours un héros. Si chacun est toujours forcé d'être honnête homme, nul n'est forcé d'être un héros, après tout.

« Avant donc de prodiguer aux abstentionnistes les sermons d'activité, de courage, de dévouement, il faut demander au gouvernement de nous assurer l'ordre, qui est son premier devoir et notre premier besoin. En ce moment, sa négligence, ou ses calculs, ou sa complicité, en tout cas la complicité de ses agents avec les hommes de désordre est une violation de l'honnêteté, de la justice, de la souveraineté nationale.

« M. Thiers peut compter que l'histoire (s'il attend jusque-là) lui en demandera compte sévèrement. »

Voilà un tableau désolant, n'est-ce pas ? Il n'est pas unique en son genre. Voici maintenant la correspondance de l'Allier qu'a reçue un journal :

« Les élections dans les cantons ruraux de cette contrée ont donné lieu à des excès qui dépassent toutes les bornes.

« La violence, l'intimidation, la TERREUR (le mot n'est pas trop fort) ; les mairies gardées par des gens capables de tout (et surtout propres à rien !), pour empêcher les honnêtes gens de voter ; les bulletins arrachés et remplacés par ceux du candidat de la faction ; les timides paysans mis en fuite, ou poussés au scrutin de force ; les mensonges les plus impudents, tout a été mis en œuvre sur une échelle sans exemple.

« Aussi, quel résultat !

« Cinq anciens déportés, retour de Cayenne, élus, plus le citoyen Dereure, frère d'un des héros les plus sanguinaires de la Commune, et en pleine communauté d'opinions avec son frère ! »

« D'autres sans relations avec l'orthographe et en ayant beaucoup en revanche avec le vin bleu des cabarets. — En tout, 22.

« Soit, 6 candidats sérieux sur 28 élus.

« Ajoutons que les abstentions ont été des deux tiers.

« Faut-il s'étonner maintenant qu'après les menaces de mort et de désorganisation sociale les paysans prononcent un nom qui, après Sedan, ne devrait plus être prononcé en France ! Ce nom, suivant leurs idées, veut dire répression des excès dont nous sommes témoins ; et ils l'invoquent déjà. Le mouvement bonapartiste, depuis quinze jours, s'accroît singulièrement dans nos provinces. »

Que conclure de la sinistre concordance de ces témoignages, si ce n'est que le pays, — à part quelques points privilégiés, — ce pays que le pouvoir actuel avait reçu, et s'était donné, disait-il, le mandat unique de remettre sur ses pieds, — est plus malade, plus désorganisé, plus menacé que jamais. La mémorable et sanglante victoire remportée sous les murs et dans les rues de Paris offrait une occasion sans pareille de guérir le mal ; on n'a su que le déplacer ; les plaies, cicatrisées d'un côté, se rouvrent de l'autre. La gangrène voyage d'un bout à l'autre du corps social.

Malgré tant d'avertissements donnés par la Chambre et par la presse, malgré l'enseignement irréfutable des faits, M. Thiers a persisté dans sa voie indécise et tortueuse. Il a montré qu'il entendait vivre et mourir dans l'impénitence révolutionnaire. Il a respecté ceux qui ne respectent rien ; il conserve à ses côtés ceux qui ne voulaient et ne pouvaient que détruire ; et le résultat de cette surprenante médication appliquée à nos douleurs, c'est qu'elles sont plus vivaces chaque jour, et que chaque jour leurs racines s'enfoncent plus profondément dans le cœur de la France ; c'est que le suffrage universel, découragé d'être sans cesse invité pour rien au combat, s'assoit

sur le bord du chemin, comme un soldat épuisé qui se sent appelé à un effort inutile et à une fatigue sans résultat.

La véritable majorité du pays ne se lèvera plus désormais que pour la question décisive : République ou Monarchie, qu'il faudra bien lui poser tôt ou tard (si Dieu protège encore la France ce sera tôt), et qui a pour synonyme : vie ou mort. Jusque-là plus vous multipliez les scrutins, plus les bulletins se feront rares, et les radicaux triompheront de plus en plus, comme aux récentes élections municipales de Marseille ; mais ils triompheront dans le désert, image, symbole et prophétie de ce qu'ils feraient de la France si jamais elle retombait entre leurs mains maudites. (Paris-Journal.)

On annonce que l'Internationale va, par l'organe du conseil central, lancer un manifeste aux ouvriers des deux continents, pour se justifier des accusations portées contre elle et notamment de sa participation à la Commune de Paris. — Ce sera, certes ! une bien lourde tâche. — Ce manifeste apporterait aussi des modifications au programme de l'association.

On mande de Madrid, le 29 octobre :

A tous les coins de rues, les murs sont couverts aujourd'hui de grandes affiches rouges et imprimées, à la première ligne desquelles on lit en gros caractères le mot : *Alto !* Cri d'avertissement de l'Internationale.

On annonce, en outre, pour aujourd'hui, plusieurs réunions convoquées, à des heures différentes et dans divers locaux, par les corps des métiers, les artisans et les ouvriers.

L'Argos, de Madrid, du 31 octobre, annonce la découverte d'une conspiration de l'Internationale à Barcelone.

On aurait saisi trois bombes incendiaires.

Nous extrayons d'une lettre de Londres les détails suivants sur l'existence que continuent d'y mener les communaux réfugiés.

Leur lieu de réunion, qui était auparavant, 127, High Holborn, est maintenant, 26, Church Street, Soho.

Tous les mardis et les vendredis on se réunit, et, en buvant du thé fortement trempé de rhum, on cause du passé et de l'avenir. C'est généralement le citoyen Theisz qui préside ces agréables séances. Les comptes-rendus en sont imprimés et distribués.

Il n'est pas exact que les membres de la Commune publient en ce moment un journal démocratique à Londres : ils ont fait des tentatives, mais sans le moindre succès.

La Correspondance provinciale de Berlin, signalant la diminution des sentiments d'animosité qui excitaient les Français contre les Allemands, dit que ce n'est point dans une revanche sanglante, mais dans le rétablissement de l'ordre intérieur, que la France recouvrera sa grandeur première ; et cette grandeur, l'Allemagne ne veut pas la lui ravir.

M. le comte de Molke dédaigne profondément tous les hommes qui tiennent la plume au lieu de tenir l'épée.

M. de Moltke n'était pas si farouche, il y a une quinzaine d'années, lorsqu'il accompagnait, en qualité de simple général, le prince héréditaire de Prusse en Angleterre et à Paris.

Pendant son séjour aux Tuileries, M. de Moltke écrivait soir et ma in ses impressions à un ami de Copenhague, qui vient de jouer au stratège prussien le mauvais tour de publier ses lettres.

Il est plus que probable qu'il y aura procès, et, comme les lettres en question sont à ce qu'il paraît, des plus compromettantes, les rieurs ne seront pas du côté de M. de Moltke.

On écrit de Versailles, le 31 octobre :

Le gouvernement s'occupe avec un soin particulier de reconstituer notre armée. On assure qu'un projet complet de réorganisation militaire sera soumis à l'Assemblée, probablement avant la fin de décembre. J'ignore si ce projet établira le service obligatoire pour lequel s'est prononcée à l'unanimité la commission de réorganisation de l'armée, ou bien s'il maintiendra, comme le veut M. Thiers, le principe de la loi de 1832; mais, si ce dernier cas se réalisait, je crois que le Président de la République rencontrerait un obstacle invincible dans le sentiment de l'Assemblée comme dans l'opinion générale du pays. Celui-ci, en effet, voit une des principales causes de nos désastres, non-seulement dans la supériorité numérique qu'a valu à la Prusse le service militaire obligatoire pour tout le monde, mais encore dans le grand nombre d'éléments intelligents que ce système faisait refluer dans l'armée ennemie et qui élevait d'autant le niveau de l'instruction surtout dans le corps des officiers.

On m'assure que le nouveau projet supprimera, selon le vœu de la commission, les corps spéciaux tels que les zouaves dont personne ne conteste la bravoure mais à qui nos généraux font le reproche grave d'avoir porté les germes de l'indiscipline dans le reste de l'armée.

Le *Soir*, journal officieux, reproduit, en le contresignant, un propos attribué à M. Derrien, chef de division de la presse. Rappelons, pour l'intelligence de cette citation, que le gouvernement vient d'ordonner des poursuites contre un journal littéraire de Lyon, le *Guignol illustré*, qui s'était occupé de matières politiques. Le directeur de cette feuille a prétendu qu'on combattait en lui un organe *anti-bonapartiste*. Sous le gouvernement de M. Thiers cela a paru invraisemblable. Mais M. Arnold Mortier (c'est le journaliste incriminé) tient à prouver son dire, et voici, contresigné comme nous l'avons dit par le *Soir*, le propos qu'il dit avoir été tenu par M. Derrien à l'un des dessinateurs de *Guignol* :

« Je ne veux pas que vous continuiez à insulter l'empereur. *L'empereur, voyez-vous, est encore très-populaire; il y a une réaction formidable en sa faveur, même à Paris.* NOUS RECEVONS TOUS LES JOURS DES LETTRES D'OUVRIERS QUI NOUS REPROCHENT DE LE LAISSER ATTAQUER AINSI. *D'ailleurs, tous les gouvernements sont solidaires.* »

Depuis les dernières élections, le bruit n'a cessé de courir que le gouvernement préparait un projet de loi électoral modifiant assez radicalement les conditions actuelles du suffrage universel, et ordonnant le renouvellement de la Chambre par fractions déterminées.

Ces rumeurs avaient pris une certaine consistance.

La *Constitution* les reproduit ainsi :

« M. Casimir Périer élabore en ce moment un projet de loi électoral dont le but est de frustrer le peuple de sa permanente souveraineté. L'Assemblée serait renouvelée par tiers, ou par quart, ou même par cinquième. »

D'autre part, le *Soir* s'exprime ainsi :

« M. Thiers sortirait-il de son rôle et manquerait-il à ses engagements en proposant à la Chambre, à la reprise de la session, les mesures suivantes.... »

« Loi électoral impliquant la permanence de l'Assemblée actuelle, avec obligation pour elle de se renouveler indéfiniment, par fractions d'un

tiers ou d'un quart de ses membres, soit chaque année, soit tous les deux ans. »

Ces nouvelles sont formellement démenties par l'agence *Havas*.

LES ASSASSINS DES GÉNÉRAUX LECOMTE ET CLÉMENT THOMAS.

Le grand procès des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas a dû commencer hier, 3 novembre, devant le 6^e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Aubert.

Le siège du ministère public est occupé par M. le commandant Rustant et M. le capitaine Dally.

Malgré les nombreuses ordonnances de non-lieu tout récemment signées, il reste encore à juger 27 accusés, parmi lesquels, au premier rang :

Lagrange, celui qui a réuni les hommes pour former le peloton d'exécution qui a fusillé les deux généraux ;

Lucien Mayer, qui commandait au Château-Rouge, le 18 mars, quand le général Lecomte lui a été amené ;

Verdagner, qui, assisté de sa maîtresse, pilla l'hôtel du général Ambert, et fut un des principaux acteurs du drame de la rue des Rosiers ;

Katzdauski, Polonais, ancien franc-tireur de Garibaldi, fortement impliqué dans l'assassinat du général Clément Thomas.

Herpin Lacroix, franc-tireur, accusé d'avoir, du haut d'un balcon, encouragé la foule à l'exécution des prisonniers du 18 mars ;

Raz, le plus compromis peut-être de tous les accusés. Quelques traits authentiques le feront connaître :

Arrêté en face du café de la Boule-Noire, boulevard Rochechouart, le général Clément Thomas fut entouré par les gardes nationaux du 115^e bataillon, et amené auprès de Raz. Celui-ci, sans faire d'objections contre l'illégalité révoltante de cette arrestation, sans en demander la cause, se contentant d'exiger seulement le nom de son prisonnier, s'offrit de sa personne pour conduire le général au comité de la rue des Rosiers.

Pendant le trajet, Clément Thomas fut insulté, outragé, souffleté par la populace, qui applaudissait et demandait sa mort.

Arrivé rue des Rosiers, Clément Thomas fut introduit dans une petite chambre où se trouvaient déjà le général Lecomte et sept officiers de l'armée. Quelques minutes après, la foule envahissait cette petite chambre, et les généraux Clément Thomas et Lecomte étaient entraînés dans le jardin voisin, où s'accomplit la scène tragique de l'assassinat dont les sanglants épisodes seront rapportés au procès, grâce au soin et à l'habileté avec lesquels a été dirigée l'instruction.

Raz reçut aussitôt le prix de sa conduite : il fut nommé à l'unanimité chef de bataillon. Mais il fallait combattre ; il fut saisi de peur et demanda, sous un prétexte, une permission d'un mois à ses hommes (*sic*). Il l'obtint, et se sauva aussitôt en province, avec l'intention de ne pas revenir. Mais bientôt les commeneux, dont les faveurs sont changeantes, trouvèrent que son absence se prolongeait trop, et lui firent dire par sa femme « qu'il eût à rentrer au plus vite sous peine de pillage dans sa maison. » Ces menaces produisirent leur effet. Raz revint aussitôt à Paris, et rentra au bataillon, mais prudemment comme simple garde. Il fut arrêté le 24 mai à Clichy.

On a trouvé sur lui une narration habilement conçue, qu'il avait préparée en prévision de son arrestation.

La maison de la rue des Rosiers où s'est accompli le crime, a appartenu à M. Eugène Scribe.

Des plans du jardin et de la maison ont été scrupuleusement dressés, et seront mis sous les yeux des juges. On y trouve nettement indiqués le trajet suivi par les deux généraux ; la petite chambre où ils furent enfermés ; le balcon du haut duquel Herpin Lacroix harangua la foule ; l'endroit où fut placé le peloton d'exécution.

Plaideront : M^{re} Champetier de Ribes, Courtois de Nancy, de Gallies de Saint-Sauveur, Achille Boquet, du barreau de Paris ; M^{re} Hausseman, Marchand et Denis, du barreau de Versailles.

LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON.

Ajaccio, le 24 octobre 1871.

Monsieur le Président,

Voulant faire constater que je suis en possession de la plénitude de mes droits de citoyen, j'ai accepté avec reconnaissance les votes des électeurs d'Ajaccio.

Avec des restrictions insoutenables en droit, le gouvernement m'a délivré le passeport requis pour voyager en France.

Je suis venu dans mon domicile d'origine. En arrivant, j'ai trouvé la Corse soumise à des mesures exceptionnelles. La flotte, des troupes y avaient été envoyées sous les ordres d'un commissaire extraordinaire.

Heureusement, j'ai pu constater que rien, sinon un sentiment de crainte mal fondé, n'avait motivé ces mesures. Le calme le plus complet règne dans notre département.

Le but ne peut être que d'intimider une population paisible, à laquelle on ne saurait reprocher que son dévouement aux Napoléon.

L'opinion publique jugera ces mesures. Personnellement, j'ai eu à subir une atteinte au droit. Le commissaire général m'a fait prévenir par le maire de la ville, qu'il s'opposerait par la force à mon entrée dans LA MAISON DE MES PÈRES.

Pour éviter tout conflit, j'ai dû renoncer à habiter l'humble toit où mon père est né, où est né Napoléon I^{er}, de par l'autorité du commissaire extraordinaire.

L'impérieux devoir de ne pas être une cause de trouble a fait taire ma juste émotion devant cette violence.

J'ai eu l'honneur d'assister à notre première séance. Au milieu d'une discussion confuse, j'ai cru voir une préoccupation de quelques-uns de nos collègues au sujet de la constitution du bureau définitif et de la validation de mon élection.

Satisfait d'avoir cessé mon exil de fait, je ne puis vouloir que mon nom, qui doit être un drapeau d'ordre et d'union, devienne une cause de dissentiments stériles dans le conseil.

J'ai donc l'honneur de vous donner ma démission de membre du Conseil général de la Corse pour le canton d'Ajaccio. NAPOLÉON Jérôme.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Faits Divers.

La loi qui rend à ses foyers la partie du contingent de la classe 1870 favorisée par le tirage au sort reçoit aujourd'hui son entière application. Cette mesure enlève aux corps un bien plus grand nombre d'hommes que l'on croyait, et les cadres se vident sans compensation.

Voici, en effet, depuis la conclusion de la paix, quelles ont été les pertes de l'armée, indépendamment du départ des réserves et des hommes enrôlés pour la durée de la guerre, ce qui était de toute justice.

Ont quitté l'armée depuis le mois de mai : Les soldats originaires des provinces annexées.

Les soutiens de famille (2 pour 100).

Les hommes libérables en 1871 qui ont été renvoyés par anticipation dans leurs foyers.

Les tués ou blessés devant Paris.

Les hommes envoyés en semestre (10 pour 100).

Enfin, les jeunes gens de la classe 1870 qui ont tiré un bon numéro.

— Le général de Sonis, le glorieux amputé de Patay, va, dit-on, être chargé du commandement de la division de Rennes.

— Une commission chargée d'une opération des plus importantes, la reconstitution des titres perdus, brûlés, détruits pendant la Commune, a été instituée au ministère des finances et fonctionne depuis quelques jours.

— Il vient de s'établir à Stuttgart un individu qui se dit issu d'un mariage secret entre le duc de Reichstadt et la fille d'un comte hongrois.

— Il est inexact que le gouvernement allemand doive rappeler son envoyé extraordinaire à Versailles, si la France ne nommait pas promptement un ambassadeur pour l'Allemagne.

— M. Goulard, venant de Paris, est arrivé à Francfort pour prendre part aux conférences relatives à l'exécution du traité de paix.

— Notre traité de commerce avec l'Angleterre ne sera pas dénoncé, mais modifié d'un commun accord. On assure que les bases des modifications sont déjà arrêtées en partie.

— Le *Times* publie une dépêche de Paris portant que l'amiral La Roncière a refusé l'ambassade de Berlin.

— Le gouvernement allemand vient d'ordonner la construction immédiate de trois ponts de bateaux sur le Rhin à Gerstheim, Selz et Markolsheim.

— Les travaux de la commission dite des capitulations marchent lentement ; les uns s'en plaignent, les autres s'en félicitent. Le maréchal Bazaine n'est pas des premiers ; il réclame, dans le journal *l'Ordre*, des juges et sur le champ. On doute généralement que le verdict de la commission justifie l'impatience du maréchal.

— Le petit bulletin ci-dessous, que nous copions textuellement, prouve surabondamment que la garde nationale est loin d'être désarmée dans le midi de la France :

Garde nationale de Bayonne.

2^e BATAILLON, 1^{re} COMPAGNIE.

M rue n°

(LOI DU 13 JUIN 1851.)

Vous vous rendez en personne, avec armes et fourniment en bon état, le 29 du mois d'octobre, à dix heures très-précises du matin, à la place de l' Arsenal, pour la photographie de la compagnie. Tenue

Bayonne, 27 septembre 1871.

Le sergent-major,

J. GRIMARD.

En cas de mauvais temps, s'est renvoyé au dimanche suivant.

Nota. — Les motifs de refus ou d'impossibilité de service devront être allégués au dos du présent billet, lequel sera renvoyé au capitaine de la compagnie, qui validera l'excuse par son visa après celui du chirurgien-major, s'il y a cas de maladie.

Le moindre commentaire atténuerait certainement le côté comique de cette convocation.

— Depuis quelques jours, dit *l'Impartial du Loiret*, on parle, dans notre ville, de l'arrestation et de la mise au secret d'un commerçant sur lequel pèsent, paraît-il, de graves accusations.

On lui reprocherait d'avoir, pendant l'occupation prussienne, fait avec nos ennemis un trafic productif et illicite, entre autres choses, d'avoir obtenu des Prussiens un sauf-conduit qui lui permit de traverser les lignes ennemies et d'aller ravitailler les armées du roi Guillaume. Nous donnons ces bruits sous toute réserve.

— On lit dans *l'Impartial du Loiret* :

Un aéroliithe pesant 54 kilos 975 grammes est tombé, avant-hier soir à neuf heures, dans la propriété de M. Lepescheur, près Monterau. Le bolide est arrivé de l'est, et a éclaté au-dessus du jardin avec un bruit semblable à un feu de mousqueterie, au milieu d'une très-vive lueur bleue qui a duré quinze secondes environ. Ce bolide est une sorte de sphéroïde de forme assez irrégulière, du reste, et d'aspect noirâtre. Il est rayé de veines bleues assez semblables à de l'émail noirci. M. Lepescheur doit l'adresser à l'Académie des sciences.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Dans la séance du vendredi 27 octobre, M. de Cambourg, au nom de la troisième commission, prie M. le président de transmettre immédiatement au ministre des travaux publics un vœu pour que la ligne du chemin de fer de Niort au Mans, passant par Saumur, ne soit concédée à aucune compagnie, avant que le Conseil général ait été consulté.

MM. Abellard et Bruas demandent que cette question soit ajournée au lendemain, afin qu'ils puissent l'étudier.

MM. de Mieulle, de Cambourg, de Maillé et Juchault insistent successivement pour démontrer qu'il s'agit d'une mesure conservatoire qui laisse

entière la question du réseau départemental du chemin de fer.

Sur ces observations, M. Abellard renonce à sa demande d'ajournement.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. Benoist, rapporteur de la troisième commission, demande au Conseil d'approuver le taux de la conversion en argent des prestations en nature. Ce tarif est établi par le Conseil ainsi qu'il suit :

Journée d'homme,	1 f. 25
— de cheval,	1 25
— de bœuf attelé,	» 60
— de vache attelée,	» 50
— d'âne,	» 50
— de voiture ou de charrette,	1 25

M. Mayaud, membre de la troisième commission, propose au Conseil d'étudier la question du personnel chargé des routes départementales.

M. de Mieulle fait connaître que le lundi 30 octobre des représentants de compagnies de chemins de fer doivent venir faire des offres à la troisième commission pour le réseau départemental.

Le Conseil décide qu'il se réunira en commission générale pour écouter les propositions.

LES ULTRAMONTAINS.

Un numéro du *Courrier de Saumur*, 29 octobre, vient par hasard de me tomber sous la main. Il est tard pour y répondre, et pourtant je ne veux pas le laisser passer : il renferme de trop jolies choses empruntées au *National*, et tient d'ailleurs à un système général qu'il est grand temps d'arrêter. Pour recourir à de pareils emprunts, il faut tout de même que les fonds soient un peu bas.

Après quelques mots travestissant assez peu loyalement l'explication de l'*Univers*, au sujet de papiers soustraits aux Tuileries, voici à l'adresse des catholiques les deux aimables phrases de la fin, lesquelles roulent à la façon d'un tombereau dans certaines rues mal pavées, comme il y en a, hélas ! beaucoup trop à Saumur.

Ecoutez. Je ne peux pas croire que le *Courrier* les ait empruntées au *National* ; je crois plutôt que le *National* ne les emprunterait pas au *Courrier* :

« Les ultramontains n'ont d'autres principes que la satisfaction de leurs intérêts, d'autres convictions que leur foi exaltée, d'autre idéal politique que l'installation d'une théocratie souveraine, d'autre patrie que Rome. Ils ne sont ni Français, ni Italiens, ni Espagnols : ils sont Romains, ils sont jésuites.

» Et c'est précisément pour cela que nous applaudissons M. le ministre de l'instruction publique lorsqu'il s'efforce d'enlever l'éducation de nos enfants, de ceux à qui incombera plus tard la lourde tâche de rendre à la patrie le rang que le malheur des armes lui a momentanément fait perdre, à ces hommes dont le patriotisme douteux est incapable d'inspirer ces grands courages et ces ardens enthousiasmes nécessaires pour amener un jour la grande revanche nationale. »

Ils sont étonnants, ces gens-là. Ainsi donc, tout leur est permis à notre adresse ; car ultramontains pour eux et catholiques, c'est tout comme. Mensonges, injures, calomnies, il n'y a qu'à se baisser. Quand c'est fini, pour changer, ça recommence. C'est vrai que la portée en hauteur et en profondeur n'atteint pas loin. Mais une scie mal dentée ne laisse pas que de vous agacer, et instinctivement vous éprouvez le besoin de lui casser les dents. Ainsi donc, moi qui suis catholique, je n'ai d'autres principes que la satisfaction de mes intérêts, d'autres convictions que ma foi exaltée (grand merci, hum ! je crois que la vôtre ne l'est guère, surtout en politique ; en tout cas, ce serait de date assez récente) ; je n'ai d'autre idée politique que l'installation d'une théocratie souveraine. Je ne suis ni Français, ni Italien, ni Espagnol. C'est vrai que pour Italien je ne le suis pas du tout. Si, dans ce fameux pèlerinage que vous faites à la Commune, et dont le *Courrier de Saumur*, dans le temps du siège, nous offrit une si complaisante relation, les Italiens que vous avez rencontrés parmi les communeux vous allèrent au

cœur, ma foi, nous l'avouons en toute sincérité, nous vous les abandonnons sans partage. Enfin, je suis Romain, je suis jésuite (comme c'est neuf !), et mon patriotisme douteux (pas flatté, mon portrait) est incapable d'inspirer ces grands courages et ces ardens enthousiasmes nécessaires pour amener un jour la grande revanche nationale. Rrran !... et... le *Courrier* s'en va-t-en guerre...

Mais c'est de la farce... et pourquoi répondez-vous ? me dira-t-on. — D'abord, êtes-vous bien sûr que personne ne le prend au sérieux ? Et puis, vous savez, il y a toujours cette vieille scie édentée qui m'agace à la fin. Tant pis, raisonnons un tantinet.

Ainsi donc, tout catholique est un lâche ou un imbécille, il n'y a pas de milieu. Mais savez-vous bien ce qu'on vous répondrait, dans le cas où, hors d'un journal, vous viendriez jeter à la face ces insultantes absurdités ? On commencerait d'abord par vous dire que vous mentez impudemment, et que vous le savez bien. Et puis, combien, en pareil cas, auraient de la peine à ne pas vous montrer qu'ils sont Français au moins tout autant que vous ! Sans doute, ils auraient tort : ce serait tout de même dommage de déranger la police et de l'occuper pour si peu. Ainsi n'osant pas insulter les personnes, ils se ratrapent sur les principes : c'est moins périlleux.

Voyons, amis lecteurs, est-ce qu'on vous prend pour des gens qui ne savent rien et n'ont jamais rien vu, naïfs gobe-mouches et faciles à duper haut la main. Tout le monde sait que les zouaves pontificaux étaient tout ce qu'il y a du plus ultramontain, puisqu'ils venaient de Rome. Et pas une troupe n'a montré sur les champs de bataille une intrépidité supérieure. Vous savez bien que Gambetta, votre maître, ô *Courrier* ! l'a déclaré publiquement quand il a nommé général l'héroïque Charette. C'était un catholique et ce qu'il y a de plus ultramontain que le chevaleresque de Sonis, qui s'écriait, en tombant glorieusement à Patay : « A moi, zouaves, et montrez-leur comment des Français savent mourir ! » — Et ces ambulanciers, impassibles au milieu des boulets et des balles, enlevant, dans la mêlée, sans souci de leur vie, nos enfants blessés et mourants ; ces héros que tout Paris admirait et que les Prussiens nous enviaient, c'étaient, ne vous en déplaise, ô *Courrier* ! c'étaient les Frères de la doctrine chrétienne.

Un brave général, que l'on pourrait nommer d'ailleurs, déclarait hautement, dans un cercle d'officiers, à l'armée de l'Est, qu'il n'y avait que les croyants à bien savoir se battre.

Mais, tout ceci, vous le savez aussi bien que nous, et dès demain vous continuerez à dire le contraire. — Voltaire était un grand maître. « Mentons, disait-il, mentons, il en restera toujours quelque chose. »

La rentrée du Tribunal civil de Saumur a eu lieu hier. Suivant l'usage, la messe du Saint-Esprit a été célébrée à l'église Saint-Pierre. Toute la magistrature assistait à cette cérémonie.

Le 25 octobre, le nommé Joly, âgé de 71 ans, natif d'Allonnes, a été trouvé mort sur le chemin de Villebernier à Beauvozier. Le sieur Joly aurait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

GARDE NATIONALE MOBILISABLE.

Ordre du 3 novembre 1871.

Dimanche prochain, si le temps le permet, le bataillon se réunira à une heure de relevée, quai Saint-Nicolas.

La retraite sera sonnée demain soir, et le rappel dimanche, à midi.

Le chef de bataillon, RAPAUD.

D'après une instruction du ministre de la guerre, aucun élève de l'école de Saint-Cyr ne pourra désormais être nommé officier sans avoir subi un examen spécial concernant la langue allemande. Il sera non-seulement obligé de traduire à livre ouvert un passage indiqué, mais il devra encore être assez familiarisé avec cette langue pour pouvoir répondre aux questions qui lui seront adressées.

Afin de faciliter l'étude de la langue allemande aux sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée, des classes gratuites vont être ouvertes dans chaque corps, et des récompenses seront accordées

aux plus méritants, à la suite des inspections générales qui auront lieu tous les ans.

Le ministre des travaux publics vient de prescrire d'urgence les études nécessaires au chauffage des wagons de toutes classes. Déjà des projets ont été soumis au ministre et aux diverses compagnies de chemins de fer ; de prochaines expériences seront même bientôt faites, nous est-il assuré.

Espérons que bientôt nous jouirons en France d'un progrès réalisé déjà en Angleterre depuis douze ou quinze ans.

Le service d'hiver commencera le 6 novembre sur la ligne d'Orléans.

REMEDÉ CONTRE LES ENGELURES.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Monsieur le rédacteur,

» Comme il y a eu beaucoup de jeunes gens qui ont eu les mains et les pieds gelés, je veux indiquer un très-bon remède contre les engelures ; j'en ai fait l'expérience. Vous rendrez service, sans doute, à plusieurs, en signalant ce remède dans votre journal :

» On prend des écailles d'huîtres que l'on fait chauffer au rouge blanc ; puis, lorsqu'elles sont devenues friables, on les réduit en poudre impalpable, et en les mêlant à dose égale avec de l'axonge ou saindoux, on obtient un onguent dont on enduit les parties malades.

» Après deux ou trois jours de ce traitement le mal a complètement disparu.

» Recevez, etc.

ZELLER.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 3 novembre. — La journée d'hier à Paris a été complètement calme.

La commission de permanence examinera aujourd'hui la question monétaire. M. Pouyer-Quertier y assistera.

On assure qu'une décision est imminente pour l'émission prochaine de petites coupures.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 2 Novembre 1871.

C'est un véritable débordement de hausse, on ne s'y reconnaît plus, la force d'impulsion est entraînée. La liquidation enlève la hausse, ce ne sont que demandes sans cesse renouvelées.

Le 3 0/0 débute à 58-25 en hausse de 42 c. ; son tour serait-il arrivé ? On le croirait volontiers à l'aspect des ordres précipités dont il est l'objet. Au surplus, bon gré mal gré, le 3 0/0 est entraîné par la hausse de l'emprunt. La grande spéculation ne veut entendre parler que de l'emprunt, elle lui accorde toute ses faveurs, mais le 3 0/0 ne saurait rester comme rendement au-dessus de la nouvelle rente.

On cote le 5 0/0 96 fr. et 96-15 au commencement de la Bourse, ce qui fait 55 à 60 c. de hausse. On a la prétention de compenser ce fonds à 96 fr. et peut-être au-dessus.

La tenue du marché est si ferme, et tellement pleine d'entrain, que cette prétention ne paraît avoir rien d'extraordinaire.

Le 5 0/0 italien monte toujours ; il est inscrit 64 fr. 80 au premier cours, il faut se préparer à enregistrer le cours de 65 fr. en liquidation.

On n'entend parler que de hausse, c'est une unanimité radicale. Les baissiers, disons mieux, les gens modérés ont perdu toute influence, on ne veut rien entendre. Les faits ont raison contre les plus savants calculs basés sur les probabilités de la situation.

Toutes les valeurs de spéculation sont plus ou moins entraînées par les fonds publics. Les obligations de la ville sont immobiles cependant à 282 fr. 50. A vrai dire on semble les délaisser beaucoup depuis quelque temps.

Les actions des sociétés de crédit sont demandées avec une amélioration nouvelle. Le Foncier gagne 10 fr. au premier cours, la Générale 2 fr. 50. Le Mobilier français est inscrit 280 fr. en hausse de 5 fr. ; le Mobilier espagnol se négocie à 525 fr.

Les chemins français débutent en hausse de 2 à 3 fr. Les autrichiens sont cotés 885 fr. à 887 fr. 50. Le bénéfice de la dernière quinzaine est déjà consolidé par la liquidation. Les lombards sont inscrits en hausse de 5 fr. au premier cours.

On rencontre sur le marché des branquiers une ardeur sans pareille. Les fonds turcs ainsi que les valeurs de cette nature sont très-chaudement demandés. Les Dollars beaucoup moins, mais ils gagnent néanmoins 1/8.

L'emprunt Morgan vaut 510 fr. ; les fonds espagnols profitent eux aussi de l'amélioration générale.

Trois heures. — Le 3 0/0 a été compensé à 58-20 le 5 0/0 non libéré à 96 fr. le 5 0/0 libéré à 93 fr.

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

Trois heures. — Cours de compensation.

5 0/0 italien . . .	64.30	H.	0.00
Foncier	1005.00	H.	0.00
Générale	600.00	H.	0.00
Mobilier	280.00	H.	0.00
Comptoir	715.00		0.00
Orléans	875.00	H.	0.00
Nord	1020.00	H.	0.00
Est	565.00	H.	0.00
Lyon	940.00	H.	0.00
Midi	650.00	H.	0.00
Ouest	610.00		0.00
Gaz	720.00	H.	0.00
Suez	195.00	H.	0.00
Transatlantiques .	220.00	H.	0.00
Immobilière . . .	127.50	H.	0.00
Délégations . . .	110.00	B.	0.00
Autrichiens . . .	877.50	H.	0.00
Lombards	450.00	H.	0.00
Foncier d'Autr . .	880.00	H.	0.00
Mobilier esp . . .	515.00	H.	0.00

La Bourse est très-mauvaise ; le 3 0/0 et l'emprunt sont descendus très-rapidement. La hausse d'hier est perdue.

Le 3 0/0 italien est très-offert ; on liquide partout avec empressement.

Dern. cours : 3 0/0 . . .	58.10	B.	0.50 c.
Emprunt	95.20	B.	0.95
5 0/0 italien	63.90	B.	0.70

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 27 octobre.

Texte : *Courrier de Paris*, par Gérôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — Une histoire de petit chien, par M^{me} la comtesse Dash. — Souvenirs de la guerre, par X. Dachères. — Revue scientifique, par J. Rambosson. — Le banquet du lord-maire, par H. Vernoy. — *Courrier du Palais*, par Maître Guérin. — Les mères, par A. Darlet. — Après la chasse, par R. Bryon. — La Filandière (suite), par H. de Balzac. — *Courrier des modes*, par M^{me} Alice de Savigny. — Echechs.

Gravures : Inauguration du monument élevé à la mémoire des citoyens morts pour la défense de Châteaudun. — Nouveaux uniformes de la garde républicaine. — Souvenirs de la Commune : Après l'enlèvement d'une barricade. — Soldats blessés recueillis dans une ferme, pendant la campagne de la Loire. — Ancien hôtel Fould, acheté par le duc d'Aumale. — Londres : Banquet offert par le lord-maire au préfet de la Seine et au président du conseil municipal de Paris. — Les princes d'Orléans aux courses de Chantilly. — La récolte des mûres. — Après la chasse. — Rébus.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 20 francs ; Six mois, 10 francs ; Trois mois, 5 francs. Le numéro de 16 pages : 30 c. — Par la poste : 35 c.

Administration : rue Auber, 5, place de l'Opéra.

Le nouveau livre de M. Paul de Saint-Victor, *Barbares et Bandits*, a été épuisé en quelques jours. La seconde édition, chez Michel Lévy frères, rue Aubert, 3, et boulevard des Italiens, 15, à la Librairie-Nouvelle. Un vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

M. RIELLANT, Mⁱⁿ dentiste, donne le démenti le plus formel aux personnes qui font courir le bruit, dans les environs de Saumur, qu'il est parti depuis trois mois. M. Riellant est toujours quai de Limoges, N° 157, la quatrième maison après l'hôtel du Belvédère.

Ne pas confondre.

M. SIMON, Mⁱⁿ dentiste, Donne le démenti le plus formel aux personnes qui ont fait courir le bruit qu'il n'était que de passage à Saumur. M. Simon informe sa nombreuse clientèle, qu'il a positivement fixé sa résidence quai de Limoges, 167, ancien hôtel du Belvédère.

M. Simon offre toujours mille francs à son imitateur pour l'extraction des dents.

Et ne pas confondre.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que depuis l'évacuation par l'armée prussienne du département de Seine-et-Marne, la belle usine de Chocolat Ménier, à Noisiel, a repris sa fabrication comme par le passé.

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

ET

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés commune d'Allonnes.

L'adjudication aura lieu le dimanche 3 décembre 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le 26 août 1871, enregistré ;

Et à la requête de :

1^o M^{me} Marie Meschine, épouse assistée et autorisée de M. Félix Moisson, chapelier, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean ; et de celui-ci pour l'assister et autoriser ;

2^o M. Pierre Mercier, employé à l'archevêché de Nantes, demeurant dite ville, couloir Saint-Pierre ;

3^o M. Joseph Mercier, sculpteur, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 162 ;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 8, constitué pour eux ;

En présence de :

1^o M^{me} Anne Massé, veuve du sieur Joseph Meschine, propriétaire, demeurant précédemment à Allonnes et actuellement à Vivy ;

2^o M. Louis Benedetti, agent sanitaire, demeurant à Bastia ;

Au nom et comme tuteur de Louis-Désiré-Raymond, Napoléon-Aimé et Eugénie-Fleur-de-Marie Mauget, issus du mariage de M. Marius-Désiré Mauget, en son vivant cafetier à Bastia, et de Marie-Geneviève Mercier ; nommé à cette fonction par délibération du 1^{er} mai 1869 ;

Colicitants, ayant pour avoué constitué M^e Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant rue d'Orléans ;

2^o Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. François Guegli, comptable à l'usine de Toga, demeurant à Bastia ;

Il sera procédé, le dimanche 3 décembre 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, commis à cet effet, à la vente par licitation et aux enchères publiques des immeubles ci-après, savoir :

DÉSIGNATION.

Immeubles de communauté.

1^o Une maison, située à la Vente, commune d'Allonnes, composée d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus couvert en tuiles ; sol, cour et ouche au sud des bâtiments ; le tout dans un ensemble contenant 4 ares 27 centiares, joignant au nord le numéro 6 des biens propres, formant le lot échu aux héritiers Mercier, du levant la rue commune, du midi le chemin de la Vente au Pin, et du couchant Joveau.

Mise à prix..... 400 fr.

2^o Treize ares 25 centiares de terre, au lieu dit les Noues, dite commune, délimités par des bornes, dont deux au levant, deux au milieu et deux au couchant, formant le numéro 9, section B du cadastre, joignant du nord et du midi le surplus de l'immeuble dépendant de la succession, du levant un chemin et du couchant M. Moreau.

Mise à prix..... 100

Immeubles de la succession du sieur Joseph Meschine, échue aux héritiers Mercier.

1^o Cinq ares 21 centiares de terre en pâture, sis

A reporter. 500

Report. 500
à Boumelle, commune d'Allonnes, portés au cadastre sous le numéro 91 bis de la section A ; joignant du nord M. Deniau, du levant Richard, du midi un chemin d'exploitation et du couchant M. Moisé.

Mise à prix..... 180

2^o Un hectare 26 ares de lande, situés commune de la Breille, joignant les landes de Vrai, confrontant du levant M. Moisé, du couchant et du nord MM. Métivier.

Mise à prix..... 680

3^o Cinquante ares de terre, situés au lieu dit les Noues, commune d'Allonnes, portés au cadastre sous les numéros 8, 9 et 10 de la section B, joignant du levant un chemin, du midi M. Meschine, du couchant M. Moreau et du nord M. Plassais.

Mise à prix..... 300

4^o Cinquante-huit ares de terre et sapinière, situés au lieu dit les Chesnaies, près les Epinets, commune d'Allonnes, portés au cadastre sous le numéro 603, section B, joignant du levant et du midi des chemins, du couchant M. Fouque et du nord MM. Delanoue frères.

Mise à prix..... 570

5^o Seize ares 50 centiares de terre en sapinière, situés au Pin, commune de Brain-sur-Allonnes, joignant du levant M. Petit-Renaire, du midi MM. Deniau et Fournier, du nord M. Meigné, portés sous le numéro 551, section B.

Mise à prix..... 100

6^o Et une parcelle de terre, cour et sol des bâtiments situés à la Vente, commune d'Allonnes, portés sous les numéros 399, 405, 406 et 411 de la section B, contenant 18 ares 53 centiares, joignant du levant Pierre Sève et une rue commune, du midi le numéro 1^{er} des biens de communauté ci-dessus, du couchant Joveau et du nord Blot et Saint-Esnault ; et aussi une maison, située sur ladite parcelle, composée d'une chambre à cheminée et four, grenier dessus couvert en ardoises, puis une écurie en bas côté construite au levant des bâtiments.

Mise à prix..... 800

Total des mises à prix 3,130

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente ;

3^o A M^e BODIN, avoué co-licitant.

Dressé à Saumur, le 3 novembre 1871, par l'avoué-licencié soussigné, BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 3 novembre 1871, f^o c^o Reçu un franc vingt centimes, double décime compris. (350) Signé : ROBERT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

MAISON, à Saumur, rue du Port-Cigogne, occupée par M. Gauron (ancienne maison de roulage Rocher) ; grande cour, vastes hangars et greniers, écurie à 15 chevaux.

A LOUER, le deuxième étage (6 pièces) de la maison Rocher, à Saumur, rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M^e CLOUARD. (289)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPE DE BOIS TAILLIS

ET

SAPINS DE HAUTE FUTAIE

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

A la Madeleine, commune de Cizay.

Le dimanche 26 novembre 1871, à midi,

La coupe des Garennes, commune de Cizay, en taillis, contenant environ cinq hectares.

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

La coupe de la forêt de Brossay, contenant 20 hectares. S'adresser à M. BULLBAU, régisseur, ou à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 5 novembre 1871, à midi, en l'étude,

DE DIVERSES PARCELLES
DE

TERRES, ET VIGNES,

Situées communes de Distré et d'Artannes,

Provenant de la succession de la femme Fouassier-Boucheteau. Voir, pour les détails, les placards affichés.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISONS

Situées à Saumur, au port Chevallier, Occupées par MM. Unalserres, Millet, Grignon.

Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la rue de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas. Avec cour, remise et écurie, vastes hangars, magasins et ateliers. Superficie de 900 mètres.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (318)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE,

Située à Saumur, rue du Relais,

Occupée par M. Ricordeau.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (319)

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON

Sise rue du Portail-Louis,

Ayant cour, jardin, écurie à volonté, et sortie sur la rue du Petit-Thouars.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (329)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 5 novembre 1871, à midi, au domicile des époux Bertin-Langlois, au Coudray-Macouard,

Il sera vendu :

Lits, tables, armoires, buffets, chaises, mêt, batterie de cuisine, linge, une charrette, une carriole, un cheval, charreux, outils et instruments aratoires.

Et un fonds de boutique, comprenant divers articles d'épicerie, de mercerie et de poterie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

Etude de M^e VERNEAU, notaire à Vernoi.

AVIS

La vente de 305 chênes, sur la terre de La Ville-au-Fourier, en Vernoi, annoncée pour le 8 novembre 1871, n'aura pas lieu. (352)

OCCASION

Demain dimanche, 5 novembre 1871, M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers, vendra aux enchères, en la demeure de M^{me} veuve Chaillou-Saint-Aubin, au bourg des Rosiers, divers objets mobiliers, et entre autres une voiture fermée à six places, sur la mise à prix de 200 francs. (353)

VENTE D'EFFETS MILITAIRES.

Le mardi 21 novembre 1871, à 9 heures du matin, à l'École de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers effets militaires, provenant de l'École de cavalerie et du 8^e régiment de Dragons.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (354)

VENTE DE PEUPLIERS.

Le samedi 18 novembre 1871, à une heure après midi, dans une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de 348 peupliers, situés sur la route nationale n^o 138, dans la traverse des communes de Distré et de Bagneux, savoir :

Commune de Distré : entre les bornes 14660 et 15180 ;

Commune de Bagneux : entre les bornes 16100 et 17050.

On paiera comptant, plus 5 c. par franc. (355)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Un des événements de la presse parisienne est l'apparition,

Le 31 octobre 1871,

du Journal **LE RÉPUBLICAIN** (de Paris)

Édité dans un format et à un prix populaires.

POUR PARIS : un mois, 1 fr. 50 ; — trois mois, 4 fr. 50 ; — six mois, 9 fr.

DÉPARTEMENTS : un mois, 2 fr. ; — trois mois, 6 fr. ; — six mois, 12 fr.

Envoyer un mandat sur la poste à l'administration du journal le Républicain, à Paris, rue du 4 Septembre, 26.

Le numéro : UN SOU.

Le Républicain sera une expression vivante, synthétique, quotidienne du mouvement politique et financier. Il le sera d'autant mieux, que son prix, accessible à tous, fera de ce journal l'organe de tous pour la liberté, la sécurité et la fortune de chacun. C'est à la fois un drapeau démocratique et le conseiller le plus sûr et le plus impartial pour les revendications du citoyen et pour le placement du capital ou de l'épargne du père de famille. Le Républicain publiera chaque jour la cote officielle de la Bourse.

Le roman dont le Républicain commencera dès le 31 octobre la publication, pour ne plus l'interrompre, sera lui-même un événement ; il aura pour titre :

LE SPECTRE DES TUILERIES.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux clercs.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

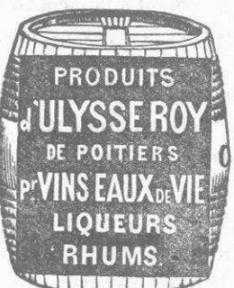
Vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladie de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie, et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à PARIS. — Par correspondance, affranchir. (330)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P^o Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^o, seul et unique élève de P^o Simon, ou à la Ph^o Briand, aux Herbiers (Vendée).

RIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.